



# Jeu-concours

## Grand jeu de Pâques

### Article 1 – Organisation, dates et durée du jeu :

L'association « Les boutiques de Châteauroux » organise un jeu-concours « estimez le poids du sujet en chocolat » pour Pâques, du samedi 28 mars au samedi 4 avril 2026.

Le siège de l'association « Les boutiques de Châteauroux » est situé 24 place Gambetta à Châteauroux.

Ce jeu est organisé en partenariat avec la CCI Indre et Châteauroux Métropole.

### Article 2 – Principe du jeu

Pour participer, les participants doivent :

- Se rendre dans l'une des boutiques participantes de Châteauroux.
- Remplir un bulletin de participation mis à disposition dans les commerces participants.
- Inscrire leur estimation du poids du sujet en chocolat exposé dans la vitrine située 6 rue de la Gare à Châteauroux.

Les bulletins incomplets, illisibles ou déposés après la date limite ne seront pas pris en compte.

La participation au jeu implique l'acceptation sans réserve des participants du présent règlement dans son intégralité.

Onze gagnants seront déterminés à l'issue du jeu après vérification du poids réel du sujet en chocolat. Les bulletins seront dépouillés le jeudi 8 avril 2026. Les gagnants seront les personnes ayant indiquées **le poids exact ou l'estimation la plus proche** du poids réel du sujet en chocolat.

Pour être valide, l'estimation du participant **ne doit pas dépasser le poids réel du sujet en chocolat**.

Les 11 participants les plus proches du poids remporteront 1 lot en chocolats offerts par les commerçants :

- Le Comptoir de Mathilde, rue Victor Hugo
- Fourchette et Café, place Napoléon
- L'Atelier des Envies, rue Schwob
- La Grigne Bio, rue de la Poste
- Utile, rue Molière,
- Ardelis, rue Victor Hugo,
- Jeff de Bruges, rue Victor Hugo
- Le Comptoir de Marie, Cours Saint Luc
- Maison Koël, rue Cazala,
- Croquet de Charost, rue Victor Hugo
- Grains de Café, rue de la Poste

Les lots seront affectés aux gagnants par tirage au sort le même jour.



Le résultat sera communiqué aux participants selon les coordonnées indiquées sur le bulletin de participation.

Le lot ne pourra donner lieu à aucun échange, remboursement ou contrepartie en espèces.

### **Article 3 – Condition de participation**

Les participants devront obligatoirement indiquer sur le bulletin : le poids estimé, nom et prénom, adresse postale complète, numéro de téléphone, âge, adresse mail et nom de l'enseigne où le bulletin a été complété.

Une personne pourra participer plusieurs fois. Le bulletin, dûment et lisiblement rempli devra être déposé dans un commerce adhérent à l'association « Les boutiques de Châteauroux ». Tout bulletin illisible ou incomplet sera rejeté.

Les bulletins seront à déposer par les commerçants à la CCI Indre, 24 place Gambetta (à l'accueil dans l'urne prévu à cet effet ou dans la boîte aux lettres) jusqu'à la veille du dépouillement, le jeudi 8 avril 2026.

Ne seront pas autorisés à participer au jeu concours : les commerçants et le personnel des commerces participants ainsi que les organisateurs du concours et leurs proches.

### **Article 4 – Règles particulières**

Les participants autorisent gratuitement et par avance l'utilisation à des fins de communication ou de publicité, de leur photo, nom, prénom, localité et profession. Ils pourront être sollicités pour des interviews. L'association « Les boutiques de Châteauroux » prendra des photos durant le déroulement de l'événement et lors de la remise des lots. Ces photos seront utilisées à des fins de communication web ou presse. Les gagnants ou leur représentant en acceptent systématiquement la diffusion.

Par ailleurs, les organisateurs du jeu concours s'autorisent, en cas de nécessité et à tout moment, de modifier ou d'amender ledit règlement.

En cas de vol des lots ou de destructions partielle ou totale des lots, le jeu pourra tout simplement être annulé. La responsabilité de l'organisateur ne pourra pas être engagée de ce fait.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pure et simple du présent règlement qui peut être consulté librement sur le site internet :

<https://www.lesboutiquesdechateauroux.fr/>

Une copie du règlement sera adressée gratuitement (frais postaux remboursés sur la base d'une lettre simple au tarif économique) sur simple demande écrite adressée à l'association « Les boutiques de Châteauroux », dont l'adresse est mentionnée dans l'article 1.

### **Article 5 - Utilisation des données personnelles des participants**

Les informations des participants sont enregistrées et utilisées par l'association « Les Boutiques de Châteauroux. »

Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, tout participant a le droit d'exiger que soient rectifiées, complétées, clarifiées, mises à jour ou effacées, les informations le concernant qui seraient inexacts, incomplètes, équivoques ou périmées en s'adressant par courrier à l'association « Les boutiques de Châteauroux », dont l'adresse est mentionnée dans l'article 1.



## **Article 6 - Cadre législatif**

La loi n°2014-1545 du 20 décembre 2014 a modifié l'article L. 121-36 et abrogé l'ensemble des articles L. 121-36-1 à L. 121-41 de 1993. Cela implique une simplification dans l'organisation de jeux concours puisqu'il n'est plus nécessaire de déposer le règlement chez un huissier de justice.

L'association « Les boutiques de Châteauroux » se réserve le droit de prolonger, écourter, modifier ou annuler le jeu à tout moment, notamment en cas de force majeure, sans qu'aucune indemnité ne puisse être versée aux participants.

## **Article 7 - Responsabilité**

Le participant reconnaît et accepte que la seule obligation de l'organisateur au titre du jeu est de soumettre au tirage au sort les bulletins de participation recueillis, sous réserve que sa participation soit conforme aux termes et conditions du règlement, et remettre les lots aux gagnants, selon les critères et modalités définis dans le présent règlement.

L'organisateur ne saurait être tenu responsable, sans que cette liste soit limitative de toute défaillance technique, matérielle ou logicielle de quelque nature que ce soit, les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau et l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels.

La participation au jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet tant en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, que pour interroger ou transférer des informations.

## **Article 10 - Litiges**

Le règlement est régi par la loi française. Toute difficulté d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'association « les boutiques de Châteauroux ».

Il ne sera répondu à aucune demande ou réclamation téléphonique concernant l'application ou l'interprétation du présent règlement. Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et au tirage au sort devra être formulée par courrier à l'association « Les boutiques de Châteauroux », dont l'adresse est mentionnée dans l'article 1.

Aucune contestation ne sera prise en compte huit jours après la clôture du Jeu.